

Procès Barbarin, quand les défenses tombent (2/2).

« La Croix » a voulu donner la parole à deux protagonistes du procès Barbarin. Aujourd'hui, Régine Maire, citée à comparaître au côté du cardinal sur la gestion du cas Preynat.



Régine Maire, le temps de la parole

Lyon (Rhône)
De nos envoyées spéciales

A la barre, ce 8 janvier, Régine Maire lit une déclaration à l'adresse des victimes du père Preynat puis se tait. Sous le feu des questions du tribunal, la frêle octogénaire hésite, prête à répondre. Son avocat s'interpose. La défense a choisi la stratégie du silence. Citée à comparaître au côté du cardinal Philippe Barbarin sur la gestion du prêtre pédophile, elle répond au compte-gouttes. Retient encore ses mots. Puis lance à la présidente ce cri du cœur : « Mon histoire avec l'Église, on pourrait l'appeler "je t'aime moi non plus" ».

Parler, se taire, ce tiraille-

ment qu'elle éprouve encore aujourd'hui, dit tout de la position de Régine Maire depuis le début de « l'affaire Barbarin » et de la tempête médiatique dans laquelle cette bénévole retraitée du diocèse de Lyon s'est trouvée prise, bien malgré elle. En étau entre l'institution et les victimes. Trois mois après le procès, bravant les prudences de son avocat, Régine Maire veut parler. Dire enfin ce qu'elle a vécu, même si elle hésite encore, jusqu'au jour du rendez-vous, fixé dans son appartement à Tassin-la-Demi-Lune, commune de l'Ouest lyonnais.

À la fois déterminée et inquiète, elle souhaite mettre fin au « silence forcé » qu'elle a dû tenir « pour des raisons juridiques depuis mars 2016 ». Et qui lui est re-

venu comme un « boomerang », souffle-t-elle, encore meurtrie par la brutalité des trois dernières années. Attablée dans la salle à manger, Régine Maire cherche les mots les plus justes, de crainte que sa parole ne soit une fois de plus utilisée, détournée, travestie... Loin de la naïveté avec laquelle cette femme très attachée à sa liberté de parole allait au-devant des caméras, en 2016, à la demande du cardinal.

À l'époque, l'association La parole libérée vient de donner sa première conférence de presse et le commissaire de police commence son enquête à Sainte-Foy-lès-Lyon afin de retrouver d'autres victimes de Bernard Preynat. En partance pour l'Afrique, l'archevêque lui confie alors cette déli-

cate mission, tout comme il avait fait appel à elle, deux ans plus tôt, pour recevoir en son nom Alexandre, une des victimes de l'ancien aumônier scout. Figure

**Arrivée au tribunal
« sans aucune
préparation
intérieure », elle en
ressortira « anéantie
physiquement ».**

connue dans le diocèse de Lyon, elle ne siégeait plus au Conseil épiscopal depuis huit ans et n'exerçait plus de responsabilités

dans le diocèse depuis trois ans.

Elle n'était pas non plus la « responsable de la cellule d'écoute » – qui n'existait pas à l'époque –, tient-elle à rétablir. Encore moins la « psychologue du diocèse », elle qui avait été engagée au titre de sa formation biblique et théologique. Mais en « bon petit soldat », selon les mots de son accompagnatrice, elle fait donc part aux journalistes de la position du cardinal qui s'était dit même « prêt à démissionner ».

Dès le lendemain dans la presse locale, ces propos sont démentis par le diocèse. Un coup rude à encaisser et le début d'une longue solitude. Du cardinal, elle dit qu'il « écoute beaucoup mais décide seul, capable de paroles et de gestes fraternels et en même

Régine Maire, ancienne collaboratrice de l'archevêque de Lyon. Photos Bruno Amsellem/Divergence pour La Croix



repères

L'issue du procès

Le procès du cardinal Barbarin et de six personnes de son entourage s'est tenu du 7 au 10 janvier.

Le 7 mars, l'archevêque de Lyon a été condamné à six mois de prison pour « non-dénonciation d'agressions sexuelles sur mineurs ». Il a fait appel.

Régine Maire et les autres cités à comparaître ont été relaxés. La concernant, les juges ont rappelé que les plaignants eux-mêmes « se souviennent d'une personne bienveillante qui ne mettait pas leur parole en doute » et estimé qu'elle est « allée au-delà de sa fonction d'écoute ». « Il peut donc lui être fait crédit qu'elle pensait de bonne foi qu'elle contribuait à ce que des personnes responsables au sein de l'institution religieuse soient saisies en toute connaissance de cause, et que, depuis, celles-ci respectaient les obligations qui s'imposaient à elles. »

●●● *temps de distance et de silence.* » Elle ne fait pas partie des « cercles » de ses intimes, précise-t-elle. Mais il existe entre eux « une grande confiance et amitié ».

C'est donc « très seule » que Régine Maire vient au procès. Ou plutôt seule avec son avocat, recommandé par le diocèse. « Un bouclier », insiste-t-elle, qui lui conseille de toujours entrer et sortir de la salle d'audience derrière lui et n'hésite pas à demander pour elle un euro symbolique aux victimes. Arrivée au tribunal « sans aucune préparation intérieure », elle en ressortira « anéantie physiquement ».

Au deuxième jour d'audience, sa silhouette ploie sous les larmes. Son corps lâche. Il a déjà parlé en 2016, infecté par un zona durant des mois. Là, c'est le sommeil qui la quitte, pour des semaines. Cela fait peu de temps, dit-elle, qu'elle dort à nouveau une nuit entière. Mais l'esprit tient : « J'ai vécu au procès une expérience spirituelle intense, portée par le Christ et le soutien des uns et des autres. »

À quelques pas d'elle, les victimes racontaient leur calvaire. « J'ai ressenti une proximité fraternelle avec elles », se souvient-elle, avant de confier, à demi-mot et envahie par l'émotion, avoir « des raisons personnelles d'être proche d'elles ». Le témoignage des frères Burdet, tout particulièrement, la

bouleverse. « En 2014, je n'avais pas douté un seul instant que l'histoire d'Alexandre était vraie, j'étais glacée par ce qu'il m'apprenait, révèle-t-elle. Au procès, c'était différent, ils étaient mes frères. »

Alors qu'elle évoque ces témoignages, la colère l'envahit soudain : contre Bernard Preynat « qui n'était pas là pour entendre » ; contre le cardinal Decourtray, dont elle était proche et qui a nommé à nouveau le prêtre abuseur en paroisse ; contre son successeur à la tête du diocèse de Lyon, Mgr Louis-Marie Billé, « qui présente la déclaration des évêques sur la pédophilie en 2000 à Lourdes mais ne fait pas le ménage chez lui »... « À l'époque, on déplaçait le prêtre, rien de plus », déplore-t-elle.

Lors du verdict, elle reçoit l'annonce de sa relaxe « dans une grande liberté » et est immensément soulagée que les juges aient réhabilité sa bonne volonté. Qu'ils aient rappelé qu'elle est « allée au-delà de sa fonction d'écoute » en organisant une confrontation au cours de laquelle Bernard Preynat a avoué les faits. Et qu'il « peut donc lui être fait crédit qu'elle pensait de bonne foi contribuer à ce que des personnes responsables au sein de l'institution religieuse soient saisies ».

La blessure, néanmoins, reste à vif. Elle qui s'est « toujours si-

tuée comme soutien des victimes » ne comprend toujours pas comment elle a pu devenir « le mauvais objet ». Essuyant depuis trois ans accusations et insultes sur les réseaux sociaux.

Plus que le procès, le film de François Ozon, *Grâce à Dieu*, la hante, tout comme l'image qu'il donne d'elle d'un « frigidaire muet ». Ses conséquences dureront longtemps, soupire-t-elle, désolée d'être présentée comme « omniprésente auprès du cardinal dans les vingt premières minutes ». « Je n'ai jamais eu cette intimité avec lui », répète-t-elle, souffrant de ce malentendu sur sa personne, d'autant plus destructeur que le réalisateur a gardé son nom, malgré les efforts de son avocat.

Elle ne conteste pourtant pas la scène du film où elle tient par la main le père Preynat et Alexandre, leur proposant de prier. « Les aveux de Preynat et son "je m'excuse" m'avaient sidérée, explique-t-elle. Ce Notre Père était complètement à côté de la plaque, je le regrette beaucoup. »

Ses regrets, c'est aussi de ne pas être allée « jusqu'au bout » de ses « intuitions » et de ses « prises de parole », « ne pas avoir forcé certaines portes » pour alerter. « "Toute parole demande réponse", résume-t-elle en citant le prêtre psychanalyste Denis Vasse. Je ne

sais pas si j'aurais été écoutée mais là n'est pas la question ». « Pécher par omission, c'est peut-être cela », réfléchit-elle tout haut.

Des années après, elle s'interroge encore sur les raisons de sa retenue. Le découragement ? Le sentiment que « seule la parole d'une autorité ecclésiale a du poids » ? Ou peut-être, la peur « d'une rupture de plus ».

Plus que le procès, le film de François Ozon, « Grâce à Dieu », la hante, tout comme l'image qu'il donne d'elle d'un « frigidaire muet ».

Souvent en effet, sa liberté de parole, acquise aux côtés d'un père juif athée et d'une mère catholique corse, s'était trouvée à l'étroit dans les communautés religieuses. Celle du Cénacle où elle passa huit ans sans pouvoir prononcer ses vœux définitifs (c'est après cette expérience religieuse qu'elle rencontra son mari, veuf et père de deux filles). Puis le Chemin-Neuf, qu'elle a quitté en 1998,

pour se mettre au service du diocèse de Lyon.

« C'est raide de finir sa vie ecclésiale comme ça », avoue la bibliiste, dont le nom a été retiré de certaines instances. Elle doit aujourd'hui apprendre à ne pas se laisser enfermer dans la honte, à « ne pas craindre le regard de l'autre », alors même que le film la suit partout. Dans son quartier, où il était projeté il y a dix jours. En vacances à Chypre où cette grand-mère et arrière-grand-mère s'est évadée, la semaine du délibéré, et où un couple l'a abordée sur le tarmac de l'aéroport pour lui demander « si c'était bien elle... »

Il y a quelques jours, elle rencontrait à Paris une victime de prêtre pédophile, venue de Lille pour se confier. Cette libération de la parole, elle la voit comme « une bénédiction » pour l'Église, dont une partie à ses yeux ressemble à « une poutre pourrie de l'intérieur et qui tout d'un coup s'effondre ». À part ceux qui sont « collés à l'Église comme à une planche de salut, assure-t-elle, tous les laïcs se réjouissent de cela ».

Elle-même affirme ne pas garder de ressentiment. Ni envers les victimes, ni envers une institution qui, dans ces mois de tourmente, « ne prend pas davantage soin » d'elle. « Il y a une fidélité en moi qui se moque des trahisons ». **Béatrice Bouniol et Céline Hoyeau**